



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 18 mai 2020

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de la région académique Pays de la Loire,
recteur de l'académie de Nantes, chancelier des uni-
versités



à

Rectorat

Mesdames et Messieurs les personnels de l'académie
de Nantes

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Madame, Monsieur,

Secrétariat général
Direction des ressources
humaines

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, je tiens, quelle que soit votre fonction, à saluer à nouveau votre engagement, votre capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service public de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Dossier suivi par
Marc VAULEON

ce.drh@ac-nantes.fr

La période d'urgence sanitaire vous a en effet conduit à exercer vos fonctions dans des conditions très particulières : travail à distance, travail dans le cadre d'un PCA, volontariat pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants et indispensables à la gestion de la crise ou placement en autorisation spéciale d'absence.

La reprise progressive de l'activité sur site dans le contexte de protocoles sanitaires stricts constitue une nouvelle phase dans l'adaptation des conditions d'exercice de nos missions. Elle implique de poursuivre l'accompagnement des personnels en adaptant les dispositifs déjà mis en place dans l'académie.

Soucieux d'être à votre écoute, le rectorat d'académie met à votre service un dispositif spécifique renforcé, en complément des soutiens apportés par vos encadrants. Le dispositif d'accompagnement mis en place durant la période de confinement évolue.

Un numéro vert académique est désormais mis à votre disposition. **Cette ligne dédiée d'écoute et de soutien** est assurée par des professionnels des services académiques (assistantes et assistants sociaux, conseillères en évolution professionnelle). Le numéro d'appel est le suivant : **0800 100 353** (accessible tous les jours de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h). En appelant ce numéro gratuit vous pourrez dialoguer avec les écoutants en toute confidentialité.

Les espaces d'écoute ouverts aux personnels dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) restent également accessibles au : **0805 500 005** (numéro vert, tous les jours de la semaine)

En vous réitérant, Madame, Monsieur, tout mon soutien.

William MAROIS